



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 25 juin 2021

**Délibération n° 2021-06.09 relative aux règlements des études du Mastère spécialisé
Cybersécurité des systèmes complexes pour l'industrie et la défense (SCID)
2020/2021 et 2021/2022**

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air, et notamment son article R. 3411- 131,

Vu la convention de partenariat entre l'École de l'Air et l'École Centrale de Marseille relative au Mastère spécialisé Cybersécurité des systèmes complexes pour l'industrie et la défense, signée le 15 octobre 2020 et le 10 février 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil Académique en date du 2 juin 2021,

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la présentation relative aux règlements des études du Mastère spécialisé Cybersécurité SCID, et en avoir délibéré, adopte :

- le règlement des études 2020/2021,
- le règlement des études 2021/2022.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Pour : 23

Contre : 6

Abstention : 0

Absent : 1

Le Président du Conseil d'administration,